

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

27 MARS 2017

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À 1) LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET À PRÉVENIR L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU, FAITE À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007 ET 2) AU PROTOCOLE, FAIT À DOHA LE 22 MARS 2015, MODIFIANT LA CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT DU QATAR TENDANT À ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET À PRÉVENIR L'ÉVASION FISCALE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU, SIGNÉ À DOHA LE 6 NOVEMBRE 2007⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE, DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. NICOLAS MARTIN.

(1) Voir Doc. n°418 (2016-2017) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le Ministre-Président	3
2	Discussion et examen de l'article unique	3
3	Votes	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné, au cours de sa réunion du 27 mars 2017(2) le projet de décret portant assentiment à 1) la Convention entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Etat du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007 et 2) au Protocole, fait à Doha le 22 mars 2015, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Etat du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signé à Doha le 6 novembre 2007 (Doc. 418 (2016-2017) n°1).

1 Exposé introductif de M. le Ministre-Président

Voir Doc. 412 (2016-2017) n°2.

2 Discussion et examen de l'article unique

Voir Doc. 412 (2016-2017) n°2.

3 Votes

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

N. MARTIN

J. BROTCHE

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon, M. Fontaine, M. Luperto, M. Martin, Mme Targnion, Mme Bertieaux (en remplacement de M. Destexhe), M. Brotschi (Président), Mme Potigny, M. Van Goidsenhoven, M. Fassi-Fihri, Mme Waroux

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. De Bock, Mme Ryckmans, Mme Trachte : membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Gilman, collaboratrice du groupe PS

Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH